

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE II

DIPLOME DE MAITRISE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté ministériel du 30 octobre 1998 habilitant l'université d'Aix-Marseille II à délivrer le

DIPLOME DE MAITRISE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Vu les pièces justificatives produites par

Monsieur VANGELL Philippe

né(e) le 04 juillet 1972 à Boulogne Billancourt, Hauts de Seine

en vue de son inscription au DIPLOME DE MAITRISE

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires,

le DIPLOME DE MAITRISE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
Filière Entraînement Sportif

est décerné à **Monsieur VANGELL Philippe**
au titre de l'année universitaire 1998-1999

Fait à Marseille le 08 juin 2000

Le Président de l'université

Michel Laurent

*Le Recteur d'Académie,
Vice-Recteur des Universités*

Michel TREUIL

Le titulaire

N° 150

N° AIMAI I 1908360

